

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 24 (1886)
Heft: 13

Artikel: Lausanne, le 27 mars 1886
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189191>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES

du Canton 15 c.)
de la Suisse 20 c.) la ligne ou
de l'Etranger 25 c.) son espace.

Lausanne, le 27 mars 1886.

Nous avons reçu, il y a quelques jours déjà, à l'occasion des débats de la Chambre française sur la question des princes, les lignes suivantes, d'un de nos abonnés de Paris :

« La République française a toléré jusqu'ici la présence des princes appartenant aux anciennes familles régnantes. Elle s'est montrée en cela bien supérieure aux monarchies, dont le premier soin a toujours été de proscrire sans merci les représentants des dynasties rivales. Cette proscription éteignait ses effets même sur la terre d'exil, au point que les diplomates accrédités auprès des cours étrangères devaient éviter tout contact avec les membres des familles déchues.

Lamartine raconte à ce sujet un trait fort curieux, dans ses *Entretiens familiers*. Vers 1820, il était ambassadeur à la cour de Florence, et il avait souvent l'occasion d'y rencontrer le fils de la reine Hortense, frère ainé de celui qui fut plus tard Napoléon III. Telles étaient les susceptibilités du gouvernement légitimiste d'alors que Lamartine, quoiqu'il appréciait les qualités du prince, devait s'abstenir rigoureusement d'entretenir avec lui toute relation ouverte, ce qui amenait parfois des situations et des stratagèmes d'une puérilité très amusante.

Un jour, ils se trouvèrent inopinément réunis sous le toit d'un chalet perdu sur les hauteurs de l'Apennin. Lamartine et sa jeune épouse s'étaient égarés ; ils erraient au milieu de la nuit, accablés de froid et de faim, « quand, dit-il, un bruit de pas, à travers le feuillage, appela notre attention. C'était le pâtre d'un chalet voisin qui accourrait, envoyé vers nous par deux étrangers abrités sous son toit de feuilles. Ces deux jeunes et aimables étrangers, nous dit le pâtre, étaient le prince Napoléon et la princesse Charlotte, sa femme. Ils venaient d'apprendre que le ministre de France et sa suite avaient été renvoyés, comme eux, sans égards, des portes d'un couvent, et qu'ils cherchaient en vain un gîte. Bien que le chalet où ils nous avaient devancés fût étroit, ils nous en offraient avec empressement la moitié. Le prince avait chargé son envoyé d'ajouter que, si nous avions quelque scrupule à loger ainsi les représentants de deux dynasties opposées dans la même chaumièrue, nous serions libres de ne pas nous voir, et qu'il se retirerait avec la princesse dans

la partie séparée du chalet, où les montagnards gardent le foin pour l'hiver.

» Nous acceptâmes avec une vive reconnaissance ; seulement nous insistâmes pour que rien ne fût dérangé à l'établissement nocturne dans le chalet intérieur ; et nous ne consentimes à occuper que le logement du fenil. Nos hôtes ajoutèrent à cette exquise politesse, l'envoi de la moitié de leur souper ; mais les frontières furent fidèlement gardées de part et d'autre, et, malgré le désir de nous voir plus intimement à cette hauteur, au-dessus des petites convenances diplomatiques, nous ne franchîmes ni l'un ni l'autre la palissade de branches de châtaignier qui séparait le fenil du chalet.

» Même à la cour, dit encore Lamartine, et confondus par le mouvement du salon dans les mêmes groupes, nous ne pouvions pas, sans éveiller les ombrages de la diplomatie, nous adresser directement la parole. Il avait donc été convenu entre nous, par l'intermédiaire d'un ami commun, que nos conversations seraient à double entente ; que nous ne nous regarderions jamais face à face en causant ensemble, mais que nous aurions l'air de nous adresser à un troisième interlocuteur, dans la confidence des deux ; que chacun de nous paraîtrait adresser à ce tiers complaisant ce que nous avions à nous dire ; que nous nous entendrions obliquement, par ricochet, et que nos paroles, insaisissables ainsi à la foule, ressembleraient à ces projectiles qu'on dirige d'un côté pour frapper ailleurs. Nous observâmes longtemps, avec une égale adresse, cette convention diplomatique de salon. La conversation y perdait en abandon, mais y gagnait en piquant ; la gène inspire, et l'attrait d'esprit que nous éprouvions l'un pour l'autre s'en accrut encore. Certes, avec de telles précautions, le trône de la Restauration devait être solide et ses remparts de branchages au sommet des Apennins auraient dû lui assurer une durée moins éphémère. »

Lettres genevoises.

II

Genève, le 22 mars 1886.

Monsieur le Rédacteur,

Je ne veux pas vous parler ici de la machine du siècle dernier, *dont* je ne me rappelle pas, mais de celle commencée en 1840, connue de tous mes contemporains et qui est surtout célèbre. C'est un